

5.8 Inégalités salariales

Les inégalités salariales sont d'abord décrites avec le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** ou le **salaire net journalier** à temps complet, établis à volume de travail donné. Les inégalités de **revenu salarial** intègrent la variabilité du volume de travail. Ces inégalités sont mesurées ici par les **rapports interdéciles** et par la part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés.

Dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier a beaucoup diminué de 1967 jusqu'au milieu des années 1980, passant de 4,0 à 3,0 ► **figure 1**. Il a ensuite un peu fluctué autour de 3,0, son niveau de 2019. La forte baisse des inégalités dans les années 1970 est due à une réduction des écarts dans le bas de l'échelle des salaires, liée notamment aux revalorisations du **Smic** ; le rapport du 9^e **décile** (D9) à la **médiane** (D5), qui décrit les inégalités dans le haut de l'échelle salariale, est resté bien plus stable sur la période, fluctuant autour de 2,0.

Dans la fonction publique, la dispersion des salaires nets journaliers est moins forte que dans le secteur privé, en particulier dans la moitié supérieure de la distribution : le rapport D9/D5 se situe entre 1,6 et 1,7, contre 2,0 dans le secteur privé. La dispersion des salaires a peu varié depuis la fin des années 1980 dans la fonction publique : le rapport D9/D1 est resté compris entre 2,3 et 2,6, se stabilisant à 2,4 entre 2013 et 2019.

Alors que les inégalités de salaire dans le secteur privé ont diminué depuis la fin des années 1960, celles de revenu salarial ont globalement augmenté ► **figure 2**. Notamment, le rapport D9/D1 du revenu salarial dans le secteur privé a fortement augmenté du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, puis s'est légèrement replié jusqu'en 2008. Il a à nouveau baissé, modérément, entre 2014 et 2019.

Ces évolutions reflètent celles de la moitié basse de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1).

L'augmentation des inégalités de revenu salarial dans la moitié basse de la distribution jusqu'au milieu des années 1990 provient d'une amplification des écarts en matière de temps de travail, dans le cadre de la baisse du nombre de jours travaillés, plus forte pour les premiers déciles, et de la hausse du volume des temps partiels.

Dans la moitié haute de la distribution du revenu salarial, le rapport D9/D5 a globalement peu fluctué sur longue période. Mais la part des 1 % des salariés les mieux rémunérés dans les revenus salariaux du secteur privé a davantage varié ► **figure 3**. Après une baisse au cours des années 1970 (de 8,4 % en 1967 à 6,8 % en 1980), cette part a augmenté du milieu des années 1990 jusqu'en 2007 (de 6,9 % à 7,9 %). Après un léger recul durant la crise économique de 2008-2009, cette part a à nouveau augmenté jusqu'en 2018 (8,1 %). En 2019, elle a rompu avec cette tendance en diminuant à 7,6 %. Le dispositif de **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)**, ciblé sur les salaires les moins élevés, a notamment favorisé cette réduction.

Les inégalités de revenu salarial (D9/D1) sont plus faibles dans la fonction publique que dans le secteur privé. Cet écart est encore plus marqué que pour les salaires journaliers. Jusqu'au milieu des années 2000, les inégalités de revenu salarial dans le secteur public ont été en phase avec celles des salaires journaliers. Après une nouvelle hausse entre 2007 et 2011, elles ont à nouveau baissé jusqu'en 2014 et sont stables depuis. Leur évolution provient aussi de la moitié basse de l'échelle de revenu salarial (D5/D1), alors que le rapport D9/D5 est resté globalement stable depuis 1988. La part de la masse salariale perçue par les 1 % les mieux rémunérés est près de deux fois plus faible que dans le secteur privé. ●

► Avertissement

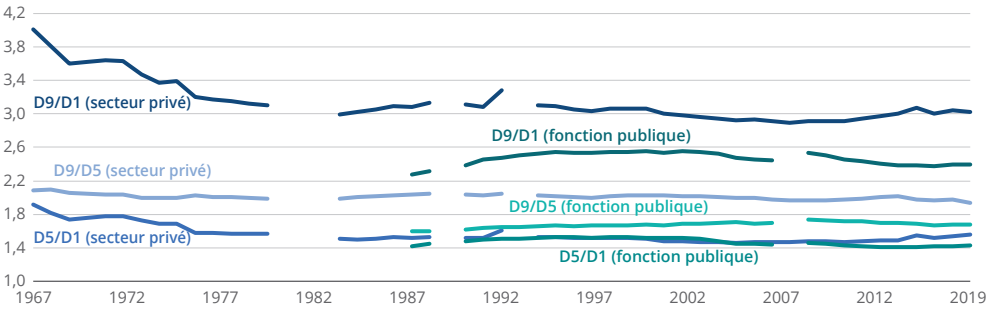
Dans le cadre de la refonte des traitements statistiques des sources administratives sur les salaires, que l'Insee a engagée, les délais d'élaboration des panels Tous salariés se sont temporairement allongés. Les données utilisées dans cette fiche sont ainsi celles du panel Tous salariés dont le dernier millésime connu est l'année 2019, comme dans l'édition de l'année précédente.

► Définitions

Le **rapport interdécile** (D9/D1) est le rapport entre le 9^e décile (D9) et le 1^{er} décile (D1). Les rapports D5/D1 et D9/D5 sont construits sur le même principe.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP), **salaire net journalier**, **revenu salarial**, **Smic**, **décile**, **médiane**, **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)** : voir *Glossaire*.

► 1. Distribution du salaire net journalier à temps complet dans le secteur privé et la fonction publique



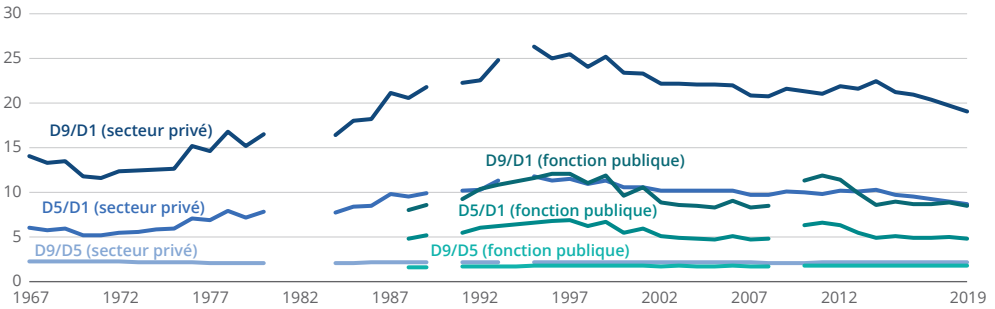
Note : 1981, 1983, 1990 : données non disponibles ; 1994 : rupture de série ; 2002-2006 : évolutions lissées.

Lecture : dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier à temps complet est de 3,02 en 2019.

Champ : France métropolitaine de 1967 jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 2. Distribution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique



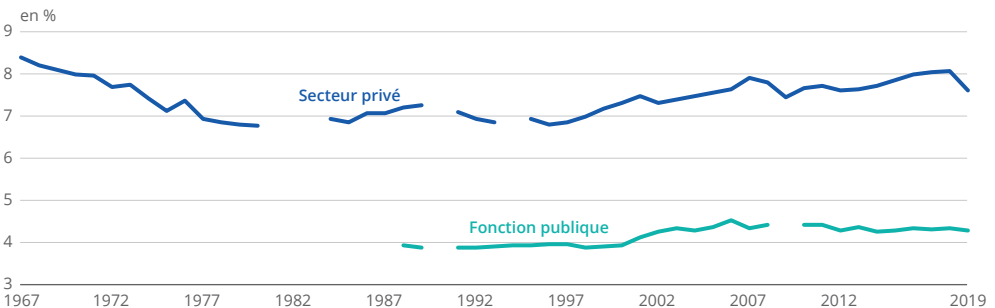
Note : le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui de la fonction publique correspond au revenu salarial total (y compris les postes du secteur privé) des salariés travaillant principalement dans la fonction publique. Voir aussi note ► [figure 1](#).

Lecture : dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial est de 19,05 en 2019.

Champ : France métropolitaine de 1967 jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 3. Part de la masse salariale perçue par les 1 % de salariés les mieux rémunérés dans le secteur privé et la fonction publique



Note : ► [figure 2](#).

Lecture : en 1967, en France métropolitaine dans le secteur privé, 8,4 % de la masse salariale totale revient aux 1 % de salariés ayant le revenu salarial le plus élevé.

Champ : France métropolitaine de 1967 jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, élus, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.